

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 1 Mars 2016

L'an 2016 et le 1 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : CHANNAUX Rose-Marie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David  
**Absent(s)** : Mme BURCEZ Virginie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 24/02/2016

**Date d'affichage** : 03/03/2016

**A été nommée secrétaire** : M. BAUDHOIN Olivier

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

2016-03 - COMPTE DE GESTION 2015  
2016-04 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015  
- TRAVAUX DE VOIRIE 2016  
2016-05 - AMÉNAGEMENT DE CERTAINS ESPACES VERTS DU VILLAGE  
2016-06 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2016  
2016-07 - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR 2016 A L'ASSOCIATION FONCIERE DE SAULXURES  
- SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIGNY  
2016-08 - REDEVANCE D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D ÉLECTRICITÉ

#### **PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ TDF**

Monsieur Arnaud GOULUT, chargé d'affaires patrimoine pour la société TDF, expose à l'assemblée sa demande de recherche de terrains afin d'envisager l'implantation d'un pylône radioélectrique sur la commune de Saulxures.

#### **Réf : 2016-03 - COMPTE DE GESTION 2015**

Le compte de gestion 2015 du budget principal établi par le percepteur est en parfait conformité avec le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion qui laisse apparaître

- un excédent de clôture en investissement de 34 955.13 €

- un excédent de clôture en fonctionnement de 61 352.25 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2016-04 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

L'adjoint présente le compte administratif 2015 du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2015 qui fait apparaître :

Investissement : excédent de 34 955.13 €

Fonctionnement : excédent de 61 352.25 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté au compte 002 pour 41 352.25 €

Excédent antérieur reporté au compte 001 pour 34 955.13 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 pour 20 000.00 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **TRAVAUX DE VOIRIE 2016**

Le Maire expose les devis reçus pour la réfection des rues du Faubourg et de l'Eglise  
Le conseil municipal demande que la commission voirie étudie les devis avant le vote lors de la prochaine réunion.

#### **Réf : 2016-05 - AMÉNAGEMENT DE CERTAINS ESPACES VERTS DU VILLAGE**

Le Maire expose tous les devis reçus concernant les aménagements de certains espaces verts du village.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide  
- d'accepter le devis de la SARL ARLAND de Charmoy 52500 concernant les aménagements paysagers de certains espaces verts du village pour un montant de 1 546.80 € TTC  
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier  
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016  
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2016-06 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2016**

Le Maire expose les devis pour l'entretien des espaces verts  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de la Fédération des APAJH 52240 BREUVANNES pour la tonte des pelouses avec évacuation des déchets sur site communale et débroussaillage des talus et des bordures pour un montant de 838.30 € HT par passage, soit pour une estimation de 9 passages un total de 9 053.64 € TTC  
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2016-07 - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR 2016 A L'ASSOCIATION FONCIERE DE SAULXURES**

Le Maire donne lecture du courrier du Président de l'association foncière de Saulxures.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide  
- d'accorder à l'association foncière de Saulxures une subvention complémentaire d'un montant de 40 % du prix HT du devis pour les travaux de réfection de voirie du chemin de ceinture dont le devis s'élève à 9 487.50 € HT  
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier  
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016  
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIGNY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas voter le schéma de mutualisation proposé par la communauté de communes du Bassigny vu la prochaine fusion avec la communauté de communes du Grand Langres.

#### **Réf : 2016-08 - REDEVANCE D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D ÉLECTRICITÉ**

M. le Maire expose que depuis la défusion de 2012 la commune de Saulxures ne perçoit pas la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de décider de rendre de la redevance d'occupation du domaine public exigible
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu a
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 01<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

##### Pose d'un nouveau compteur d'eau

Suite à la vente des parcelles ZC 77 et 79, le nouvel acquéreur a demandé la pose d'un compteur d'eau pour alimenter le bâtiment sur ces parcelles.

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer les travaux nécessaire

En mairie, le 10/03/2016  
Le Maire  
Jean-Pierre DUPUY